



## Compte-rendu du Groupe de travail

« Jeunes sortis sans diplôme du système éducatif »

Jeudi 19 mai 2011,

Salle 121, DRJSCS à Montpellier

### Etaient présents :

Bruno Bérenguel, OREF  
Olivier Brunel, Rectorat – Service Académique d'Information et d'Orientation  
Caroline Dadoun, Direccte  
Nathalie Gaudin, Pôle Emploi  
Michel Julita, ARML  
Catherine Lemouzy, CRIJ  
Sylvia Maille, DRJSCS  
Laurence Mayeur, DRJSCS  
Florence Perret, POSS-LR

### Etaient excusés :

Pierre Girard, Insee  
Corinne Chauvy, Rectorat - Mission Générale d'Insertion  
Dominique Valero, Pôle Emploi  
Stéphane Michun, CEREQ

### **INTRODUCTION**

- Remerciements aux présents pour leur participation à ce premier groupe de travail sur les jeunes sortis sans diplôme du système éducatif.
- Présentation de la Plate-forme et de ses missions aux participants non signataires de la charte partenariale de la POSS-LR.
- Présentation du contexte de mise en place du présent groupe de travail et de ses finalités. Lors du dernier comité de pilotage de la POSS-LR le sujet des « jeunes sortis sans diplôme du système éducatif » a été repéré comme sujet de préoccupation par plusieurs des partenaires de la plate-forme. Il a donc été proposé comme sujet d'étude. Un groupe de travail a été constitué en conséquence et se réunit donc pour la première fois ce jour afin de recueillir les besoins des acteurs locaux relativement au public des jeunes sortis sans diplôme du système éducatif.

Pour autant, il apparaît que des travaux et actions sont menés en région à l'attention de ce public qui par ailleurs semble ne pas couvrir tout à fait les mêmes populations selon les interlocuteurs concernés.

Aussi, il est proposé d'organiser dans un premier temps un tour de table qui permettra à chacun de se présenter, de présenter les missions de l'institution qu'il représente ainsi que de préciser sa définition du public des « jeunes sans diplôme » ainsi que les sources de connaissance à disposition.

### **1. Tour de table**

La Directe mène des actions pour le développement des qualifications des salariés et des publics fragiles ; elle est amenée à se pencher sur le public des jeunes.

L'ARML a pour mission d'accompagner et réaliser le suivi des jeunes de la région, l'accès à la qualification, aux soins, au logement, à la mobilité, etc. via le système de gestion Parcours 3

*70 000 jeunes ont été suivis en 2010 dont la moitié sans diplôme (source d'information interne : Parcours 3).*

Le CRIJ comprend 3 Bureaux d'information Jeunesse départementaux et 107 Points d'Information Jeunesse sur la région. L'action du CRIJ relève plus de la politique publique de jeunesse que de la politique de l'insertion. Sa mission est l'information au plus près des jeunes sur des questions de formation, d'emploi, de logement, de loisirs, de mobilité notamment à l'étranger dans le cadre de stages et d'échanges. Les sites Internet du CRIJ, ses publications sont utilisés pour diffuser l'information ; tant à l'intention des jeunes que des partenaires du CRIJ.

Contrairement à l'ARML, le CRIJ n'assure pas de suivi des jeunes. La connaissance de son propre public relève d'enquêtes ponctuelles. D'une manière générale, le CRIJ recourt aux données de l'INSEE, de l'ORS et de l'ORJ notamment pour produire des supports d'information sur les jeunes en LR.

Le Service académique d'information et d'orientation (SAIO) gère les questions d'orientation des jeunes dans l'académie.

Depuis une quinzaine d'années, la question des « jeunes sans diplôme » recouvre deux problématiques distinctes : celles des « sans diplôme » et celles des « sans qualification ». Un jeune sans diplôme peut être qualifié (exemple d'un jeune n'ayant pas décroché son bac professionnel mais ayant néanmoins suivi la formation jusqu'au bout) et vice versa (exemple d'un jeune titulaire d'un bac général mais n'ayant pas de qualification susceptible de lui faciliter son insertion professionnelle).

*En France, 150 000 jeunes seraient actuellement concernés dont 90 000 sans diplôme et 60 000 sans qualification.*

Dernièrement, une 3<sup>ème</sup> catégorie de public attire l'attention : celle des jeunes en rupture de parcours universitaire et sortis sans diplôme du 1<sup>er</sup> cycle.

L'estimation des jeunes sans qualification (5-6%) est réalisée grâce à l'enquête emploi de l'INSEE avec deux ans de décalage. Cette proportion serait plus élevée en LR malgré un rattrapage passager des chiffres nationaux (1,5% à 2% de plus actuellement).

L'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF) a participé à différents travaux d'observation relatifs aux jeunes :

- Diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles à partir des données de l'ARML et des données INSEE relativement à l'emploi ; les sorties précoces de l'appareil éducatif et les retards scolaires étant un des défis sociaux soulignés dans cette étude.
- Exploitation des données 2008 de l'ARML afin de faire ressortir les freins à l'emploi des jeunes et les particularités territoriales en la matière.

Les constats sont les suivants :

*Persistance voire augmentation du nombre des jeunes de niveaux V<sup>1</sup> et VI<sup>2</sup> notamment chez les filles.*

*Elévation du niveau requis pour accéder à l'apprentissage et à l'alternance et nécessité de mesures appropriées pour les publics ainsi exclus.*

*Situations territoriales très différentes*

Le Pôle Emploi et son Service Statistiques suit le nombre des demandeurs d'emploi avec codification des « sans diplôme ».

*Les « sans diplôme » représentent 11% des demandeurs d'emploi en Languedoc-Roussillon et 9% sur le Bassin d'emploi de Montpellier. La part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sans diplôme est de 5% sur le Bassin de Montpellier.*

---

<sup>1</sup> Niveau V bis : Années terminales du premier cycle (troisièmes), années intermédiaires du second cycle professionnel court : certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.), brevet d'études professionnelles (B.E.P.)

<sup>2</sup> Niveau VI : Années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire.

## **2. Les difficultés constatées par les organismes chargés de la formation et de l'accompagnement des jeunes**

Olivier Brunel présente le système interministériel de lutte contre le décrochage scolaire conformément aux priorités établies au niveau européen<sup>3</sup>. Une plateforme portée par le SGAR est actuellement mise en place ; elle a pour objet de repérer individuellement les jeunes sortis sans diplôme ni emploi des établissements scolaires et que l'on ne retrouve dans aucun système de prise en charge (mission locale par ex). Un repérage individuel sera effectué 4 fois par an. Les résultats seront diffusés auprès des établissements scolaires concernés afin de trouver une solution de droit commun pour chacun des jeunes repérés.

Le repérage repose sur le croisement des données des établissements relevant de l'Education nationale, de l'enseignement agricole, des centres de formations d'apprentis, des missions locales et du service public de l'emploi ; il implique par ailleurs les collectivités territoriales et les centres d'information jeunesse.

*Le premier croisement a permis de repérer 120 000 jeunes de 16 à 18 ans au niveau national (source : Lettre de l'état en Languedoc-Roussillon, n° 15, Avril 2011). Dans l'académie de Montpellier entre juin et octobre 2010, on estime à 4500 le nombre de jeunes de 16 à 18 ans sortis du système éducatif sans diplôme, soit 13,4%*

A noter que :

- Le projet ne présente pas d'interconnexion avec APOGEE, source d'informations sur le devenir des bacheliers (notamment sur les taux d'abandon en L1 par filière et par type de bac).
- L'augmentation du nombre des Masters délivrés ces dernières années renforce les difficultés d'insertion professionnelle des diplômés bac+5.

Catherine Lemouzy souligne que le bac est devenu un pallier qui démarque deux populations de jeunes.

Les élèves de terminale qui ne décrochent pas le bac ne sont plus prioritaires pour accéder à des formations de niveau BEP car les élèves de 3<sup>ème</sup> sont prioritaires dans les lycées professionnels (cf. Rôle de la Mission Générale d'Insertion du Rectorat). Il s'agit plutôt de tirer ces jeunes vers des niveaux bac+. Les DAEU (payant, cursus de un à deux ans) offre également une voie d'entrée à l'université aux non-bacheliers.

D'un autre côté, les étudiants qui sont confrontés au système LMD (Licence Master Doctorat) rallongeant d'un an la période nécessaire à l'obtention du 1<sup>er</sup> diplôme universitaire. Aussi, le flux des jeunes qui ne parviendront pas en L3 va contribuer à l'augmentation du niveau d'entrée dans les formations de type BTS, DUT, diplôme de moniteur-éducateur, etc. Ce qui se traduit par la mise en place tout récemment du Service Public d'OrientatIon (SPO), ayant pour objectif l'information large de tous les publics sur les métiers, les formations, les débouchés professionnels...

La VAE est peu envisageable pour ces publics sans expérience professionnelle significative.

Michel Julita souligne de son côté plusieurs difficultés :

- La difficulté de tuilage entre les informations issues de la plateforme des décrocheurs et celles de Pôle Emploi. Comment s'assurer qu'un « décrocheur » n'a pas trouvé un emploi ? Un contrôle interdépartemental reste à faire.

Par ailleurs, l'accès à l'emploi est prioritaire pour les services de l'Etat et la Direccte. Mais la question des emplois précaires se pose pour de nombreux jeunes (3 à 4

<sup>3</sup> Cf. Programme "Éducation et formation 2020".

emplois différents dans l'année). De plus, cette volonté d'insertion professionnelle reflète souvent un renoncement à la formation et à la qualification pour raison économique. Elle représente certes une expérience supplémentaire mais aussi un frein à la qualification ou à l'obtention d'un diplôme.

- La nécessaire adhésion du jeune à toute proposition et tentative de « raccrochage ». La vraie difficulté consiste à apporter une réponse aux décrocheurs repérés par la plate-forme ; jeunes qui ne démarchent pas, ne sont soumis à aucune obligation et restent en dehors de toute dynamique.
- La hausse du niveau requis pour accéder à l'alternance ou à l'apprentissage renforce la mise à l'écart des jeunes les plus en difficulté et, pour ceux qui ont intégré un dispositif, accentue les difficultés de mener à terme leur projet initié. Des besoins d'adaptation des dispositifs d'apprentissage sont latents.

Madame Lemouzy rebondit sur cette proposition pour inventorier la situation des jeunes reçus par le CRIJ :

- Elle évoque le PRF financé par le Conseil Régional comme source d'informations sur les entrées en formation sachant que le PRF permet des formations financées mais cible les jeunes de niveau V<sup>4</sup> (peu d'ouvertures aux jeunes de niveau IV<sup>5</sup>).
- La question du logement a fait l'objet d'une enquête auprès des jeunes dans le cadre du Schéma régional du logement étudiant du Conseil Régional (avec les CAF, l'agglomération...) afin d'améliorer les conditions de rentrée 2007 (<http://www.latribu-ir.fr/newsletter/pages/122/newsletter.html>). Des travaux ont été par ailleurs conduits conjointement par le CR et le CRIJ sur cette question.

*La région compte actuellement plus de 93 000 étudiants pour quelques 9300 logements CROUS ; 90% des étudiants sont donc logés dans le parc privé (y compris ceux logés chez les parents).*

- La question de la mobilité se pose aux étudiants résidant loin des centres universitaires. Certes des efforts ont été faits en matière de tarification des transports mais l'accessibilité aux transports reste très hétérogène sur le territoire.
- Le Conseil régional a également commandité une enquête sur la santé des étudiants. Voir les travaux de l'ORJ et ORS en la matière.
- Pour ce qui est des aspects familiaux, le jeune peut effectivement se retrouver être le relais d'une problématique familiale ; son absence d'autonomie se reflète notamment par le logement.

Elle souligne enfin la nécessité de ne pas se cantonner à l'étude des freins à l'insertion des jeunes. Des leviers existent et doivent être mis en avant notamment auprès des jeunes. Elle mentionne en exemple l'impact des stages à l'étranger qui, sans être diplômants ni qualifiants, n'en sont pas moins un atout évident dans le cursus et la motivation des jeunes. Autre exemple, les bases de données relatives aux stages qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions mais restent insuffisamment développées en Languedoc-Roussillon.

---

<sup>4</sup> Niveau V : Années terminales du second cycle court (C.A.P/B.E.P), ou années du diplôme ; concernent les élèves des années intermédiaires du second cycle long : secondes et premières générales et technologiques, première année de préparation des baccalauréats et brevets professionnels (source : Définitions des termes et indicateurs statistiques de l'Éducation nationale).

<sup>5</sup> Niveau IV : Années terminales des seconds cycles longs ; concernent les sortants de l'enseignement supérieur sans diplôme (source : Définitions des termes et indicateurs statistiques de l'Éducation nationale).

### **3. Ciblage des besoins d'étude**

Les discussions de la matinée ont permis de dégager plusieurs axes d'études :

- Le besoin de mieux connaître les freins à la qualification.  
Un besoin de mutualisation des connaissances des freins à la qualification est nécessaire pour mieux agir. Un état des lieux de l'existant serait un préalable à une discussion commune sur les constats déjà dressés.
- Le besoin de connaître les leviers de la réussite des jeunes.  
Il convient de consolider les mesures qui s'avèrent porteuses, de faire connaître les expérimentations réussies et de les développer.

Trois sous-groupes de population sont apparus :

- Les jeunes les moins qualifiés (niveaux V bis et VI)  
De nombreuses informations existent sur ces jeunes, repérés par les missions locales, ayant un faible niveau de qualification mais des zones d'ombre demeurent. Ces jeunes nécessitent d'être étudiés sous un prisme plus large que celui de l'accès à l'emploi ; la situation économique familiale, le logement et l'origine géographique, la santé et la mobilité du jeune sont à prendre en compte pour tenter d'expliquer leurs cursus et mesurer le renoncement à la formation.
- Les jeunes « décrocheurs scolaires » de 16-18 ans (niveaux V et V bis)  
Ces jeunes seront principalement repérés par la « plate-forme de lutte contre le décrochage scolaire ». La difficulté consistera probablement à trouver des solutions adaptées à ce public.
- Les jeunes décrocheurs universitaires (niveau IV)  
Ces jeunes sont une force vive pour la région. Peu d'éléments de connaissance sont actuellement disponibles sur ce public bien que des expérimentations d'accompagnement commencent à voir le jour dans la région (deux projets financés par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse). Il apparaît nécessaire de réfléchir à des alternatives pour ce public.

#### **Plusieurs focus seront nécessaires :**

La dimension territoriale est restée importante ; 2 ou 3 focus sont à prévoir sur des territoires contrastés (urbain/rural, côtier/arrière pays et selon les aspects culturels)

#### **Suggestion en termes de méthode :**

La méthode de suivi de cohortes pourrait être utilisée ; le CEREQ a l'expérience en la matière et l'ORJ pourrait être associé à ces travaux.

#### **Pour conclure**

Il est convenu que la POSS-LR reprendra dans son compte rendu les points abordés lors de la réunion. Les conclusions seront soumises au prochain comité de pilotage de la POSS-LR qui se tiendra le jeudi 16 juin 2011.

Selon la décision qui sera alors prise, le groupe de travail sera contacté et étendu aux intervenants nécessaires afin de préciser les contours de l'étude qui serait conduite à partir de 2012.